



Rapport d'activités

2012

MARS 2013

INDEX :

I. Introduction

II. Administration des Services Vétérinaires

III. Situation sanitaire

IV. Sécurité alimentaire

A. Contrôle des denrées alimentaires d'origine animale

B. Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (O.S.Q.C.A.)

V. Mouvements internationaux

A. Echanges, exportations et importations

B. P.I.F.

C. Pacage

VI. Bien-être des animaux

VII. Clos d'Equarrissage

VIII. Transposition en droit national des directives C.E.

IX. Rapport du Laboratoire de Médecine Vétérinaire

X. Réunions internationales

CHAPITRE I

INTRODUCTION

L'Administration des Services Vétérinaires se compose de deux entités : l'Inspection Vétérinaire et le Laboratoire de Médecine Vétérinaire. D'un point de vue législatif, cette organisation est inscrite dans la loi du 29 août 1976 portant création de l'Administration des Services Vétérinaires qui définit les tâches de notre Administration ainsi que le cadre du personnel pour effectuer ces dernières.

Depuis 1976 les tâches de l'Administration des Services Vétérinaires ont subi des modifications considérables. C'est pourquoi une réorganisation des tâches s'est avérée nécessaire et l'Administration des Services Vétérinaires a été réorganisée en divisions qui tiennent compte d'un travail de plus en plus spécialisé.

Trois divisions ont été créées ainsi au niveau de l'Inspection Vétérinaire, à savoir :

- Santé Animale ;
- Santé Publique ;
- Poste d'Inspection Frontalier.

Le Laboratoire de Médecine Vétérinaire constitue la 4^e division de l'Administration des Services Vétérinaires. Afin de fournir un cadre juridique à cette réorganisation, un projet de loi est en cours d'élaboration.

En ce qui concerne la **santé animale**, malgré une alerte en début d'année, l'année 2012 s'est déroulée sans crise sanitaire majeure. En effet, le premier cas du virus de « **Schmallenberg** » a été détecté à la mi-février par le Laboratoire de Médecine Vétérinaire sur un mouton alors que nos pays voisins avaient déjà signalé des cas en décembre 2011.

A côté de la surveillance de l'état sanitaire du cheptel agricole moyennant les différents programmes de surveillance et de lutte (B.V.D., para-tuberculose, I.B.R., Salmonelles), l'Administration des Services Vétérinaires a été confrontée par **l'importation non-conforme de chiens** en provenance de pays de l'U.E. et de pays tiers en vue de leur commercialisation. Cette pratique représente un risque sanitaire pour notre pays suite à une éventuelle introduction du virus de la rage.

Les contrôles concernant **l'importation d'animaux** en provenance de pays tiers sont effectués au niveau de l'unique point d'entrée dans l'U.E. qui se situe pour le Luxembourg à l'aéroport Findel. Le contrôle des flux non-commerciaux des animaux de compagnie accompagnant leurs propriétaires est pris en charge par l'Administration des Douanes. Les flux commerciaux d'animaux de toutes espèces sont contrôlés par l'Administration des Services Vétérinaires au niveau du poste d'inspection frontalier (P.I.F.). A ce niveau est également contrôlée l'importation des produits d'origine animale en vue de leur conformité avec la sécurité alimentaire.

Le contrôle des **denrées alimentaires** d'origine animale, en vue de la protection de la santé publique, est une autre mission importante de l'Administration des Services Vétérinaires. Ce contrôle est réalisé grâce à des inspections des établissements (abattoirs, salles de découpes, ateliers de production, boucheries, poissonneries). A ce sujet, on peut signaler qu'au site de l'abattoir d'Esch/Alzette, les activités d'abattage ont été arrêtées en date du 1^{er} juillet 2012. Les tâches de la division « Santé publique » ne se limitent pas aux inspections, mais comportent également des prélèvements d'échantillons en vue de leur analyse au Laboratoire de Médecine Vétérinaire ainsi que la gestion des alertes rapides qui sont communiquées par la Commission Européenne concernant des denrées alimentaires non-conformes mises sur notre marché national par des établissements situés dans d'autres pays de l'U.E.

D'autres sujets importants traités par l'Administration des Services Vétérinaires en 2012 sont l'**anti-biorésistance** ainsi que le **Campylobacter**, un agent zoonotique déclaré comme priorité nationale et pour lequel un programme de recherche au niveau des denrées alimentaires et des animaux vivants a été mis en place en 2012.

Une mission importante, qui couvre toutes les divisions de l'Administration des Services Vétérinaires, est celle du contrôle du **bien-être animal**. En effet, il s'effectue au niveau de la détention des animaux, de leur transport ainsi qu'au moment de leur abattage pour les animaux destinés à la production des denrées alimentaires.

A côté d'un contrôle sur le terrain, l'Administration des Services Vétérinaires participe aussi à l'élaboration des textes législatifs couvrant les différentes missions et dans ce cadre les vétérinaires de l'Administration des Services Vétérinaires participent à de nombreuses réunions aussi bien au niveau communautaire (Commission Européenne, Conseil, E.F.S.A.) qu'international (O.I.E.).

CHAPITRE II

ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

La base légale de notre administration est la loi du 29 août 1976 portant création de l'Administration des Services Vétérinaires (A.S.V.). L'A.S.V. compte 1 directeur, 1 vétérinaire-chef du laboratoire, 4 vétérinaires-inspecteurs et 14 vétérinaires.

En plus des 20 vétérinaires, l'A.S.V. emploie des rédacteurs, des expéditionnaires, des expéditionnaires techniques, des assistants techniques médicaux, des laborantins et du personnel administratif.

L'A.S.V. comprend 4 divisions :

- Santé Animale
- Santé Publique
- Poste d'Inspection Frontalier (P.I.F.)
- Laboratoire de Médecine Vétérinaire (L.M.V.E.)

Les attributions des différentes divisions de l'A.S.V. sont les suivantes :

- Contrôles du statut sanitaire du bétail et des animaux en général
- Contrôles du respect du bien-être animal à différents niveaux
- Contrôles relatifs à la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale
- Contrôles des mesures relatives à l'importation d'animaux vivants et de produits d'origine animale
- Analyses des échantillons prélevés dans le cadre des contrôles mentionnés ci-avant.

L'A.S.V. travaille sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et du Ministère de la Santé.

CHAPITRE III

SANTÉ ANIMALE

Bulletin sanitaire 2012

Maladies de la liste O.I.E.	Foyers ou cas apparus	Foyers existants à la fin du mois	Localisation géographique
Peste porcine classique - porcs domestiques - sangliers	néant néant		
Fièvre catarrhale ovine	néant		
Encéphalopathie spongiforme bovine	néant		
Brucellose bovine	néant		
Rage	néant		
Leucose bovine enzootique	néant		
Maladie d'Aujeszky	néant		
Tuberculose aviaire	néant		
Psittacose	néant		
Laryngo-trachéite infectieuse	néant		
Varroase	néant		
Nosémore	néant		
Loque américaine	néant		
Maladie hémorragique des lapins (RHD)	néant		
Myxomatose	néant		
Septicémie hémorragique virale	néant		
Autres maladies			
Virus de Schmallenberg	24 cas		

1. La peste porcine classique

Le dernier cas de PPC chez les porcs domestiques au Luxembourg remonte à l'année 2003.

La surveillance de cette maladie est assurée actuellement par examen sérologique et par analyse P.C.R. des sangliers abattus et livrés au centre de traitement de gibier avant la mise sur le marché. L'analyse P.C.R. est effectuée sur amygdale tandis que la sérologie est effectuée, si possible, sur le sang récolté par le chasseur sur le lieu de chasse.

Vu la densité de la population des sangliers, des mesures de biosécurité sont à observer au niveau des exploitations porcines. Ces mesures consistent dans la construction de clôtures autour des porcheries et dans l'installation de sas d'entrée équipés de dispositifs et matériels de désinfection.

Actuellement la réapparition de la PPC dans les pays baltiques a interpellé l'attention des États membres de l'U.E. et a entraîné une prudence renforcée par rapport à cette épizootie porcine.

2. Les encéphalopathies spongiformes transmissibles (E.S.T.)

Les E.S.T. sont des maladies marquées par une dégénérescence vacuolaire des neurones de la substance grise, progressive et fatale. Les espèces animales atteintes par la maladie sont :

- les bovins (maladie de la vache folle ou E.S.B.)
- les ovins et caprins (scrapie).

Le Luxembourg a connu à ce jour 3 cas d'E.S.B. (1997, 2002 et 2005) tandis qu'aucun cas de scrapie n'a été détecté dans la population ovine et caprine.

Dans le contexte d'une évolution favorable de l'ESB dans les pays de l'UE, la Commission européenne a publié en décembre 2010 la feuille de route N° 2 pour les EST mentionnant les objectifs stratégiques suivants :

- garantir et maintenir le niveau actuel de protection des consommateurs en continuant d'assurer l'élimination sûre des MRS (matériels à risque spécifié) en envisageant une éventuelle modification de la liste des MRS compte tenu des nouveaux avis scientifiques ;
- réexaminer certains aspects de l'interdiction totale des farines animales actuellement en vigueur, sous certaines conditions ;
- réexaminer la politique d'abattage dans les troupeaux infectés par l'ESB ;
- adapter les mesures d'éradication actuellement appliquées dans les cheptels ovins et caprins infectés par une EST de manière à les conformer aux connaissances scientifiques les plus récentes et de créer des outils durables pour contrôler les EST dans les cheptels de petits ruminants de l'U.E. ;
- continuer à encourager le développement des meilleurs tests rapides existants pour la détection des EST.

En 2012, les catégories d'animaux suivants ont été soumises à un test E.S.T. :

NOMBRE DE TESTS d'E.S.T. EFFECTUÉS EN 2012	
BOVINS	
Animaux morts	2.170
Animaux présentés à l'abattage d'urgence	1
Animaux sains abattus pour la consommation humaine	3.325
Animaux suspects	2
OVINS	
Animaux morts (> 18 mois)	280
Animaux sains abattus pour la consommation humaine (> 18 mois)	205
CAPRINS	
Animaux morts (> 18 mois)	113
Animaux sains abattus pour la consommation humaine (> 18 mois)	229
CERVIDÉS :	
Animaux abattus à la chasse (> 18 mois)	0
TOTAL	6.325

Tous les tests ont donné un résultat négatif.

Evolution du nombre de cas positif de BSE dans les 27 Etats Membres depuis la mise en place du testage systématique en 2001:

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
2.166	2.124	1.376	865	561	320	175	125	67	45	28	18

Suite à cette évolution très favorable, il est prévu d'arrêter au cours de l'année 2013 le testage systématique des bovins soumis à l'abattage en vue de la consommation humaine.

3. Le virus de Schmallenberg

En décembre 2011 le virus de Schmallenberg a été identifié pour la première fois en Europe par le « Friedrich-Löffler Institut » en Allemagne. Les symptômes causés par ce virus ont été détectés pour la première fois en Allemagne dans une ferme de la ville de Schmallenberg sur des bovins qui manifestaient de la diarrhée, de la fièvre et une baisse de production laitière. Les mêmes syndromes ont apparu en septembre et octobre 2011 dans d'autres exploitations en Allemagne et aux Pays-Bas. Ce phénomène représente la phase aigüe, virémique de la maladie qui était suivie en décembre 2011 et durant les premiers mois de l'année 2012 par des malformations congénitales détectées sur des agneaux et des veaux nouveau-nés. Les malformations décrites sont les suivantes : arthrogrypose, hydrocéphalie, anencéphalie, torticolis et cyphose.

Après l'Allemagne et les Pays-Bas d'autres pays ont déclaré l'apparition de la maladie, à savoir : Belgique, France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Suisse ; le premier cas détecté au Luxembourg date de la mi-février 2012.

En ce qui concerne l'agent responsable, il s'agit d'un orthobunyavirus dont la famille compte 170 virus répartis en 48 espèces et plusieurs sérogroupes. Le virus de Schmallenberg fait partie de la sérogruppe Limbu dont certains virus existent en Asie, en Australie et au Japon, mais n'ont jamais été détectés en Europe.

Le virus se transmet par des piqûres de vecteurs (culicoïdes) ainsi que par voie transplacentaire, ce qui explique les malformations congénitales observées.

Plusieurs études ont montré que le virus n'a pas de caractère zoonotique, c.à.d. n'est pas susceptible de se transmettre à l'homme.

Malgré de grandes différences au niveau de la pathologie, on observe néanmoins certaines similitudes épidémiologiques entre ce virus et celui de la fièvre catarrhale ovine (F.C.O.). Les deux virus se transmettent de façon indirecte par des vecteurs, surtout chez les ruminants. Les deux maladies ont apparue en Europe Centrale dans la région des Pays-Bas et de l'Allemagne et se sont répandues de façon rapide sur les pays avoisinants.

4. La fièvre aphteuse

Le Luxembourg a connu son dernier foyer de fièvre aphteuse en 1964.

Une vigilance permanente est maintenue en place au niveau de l'Administration des Services Vétérinaires aux fins de prévenir pour autant que possible l'introduction sur notre territoire de cette maladie hautement contagieuse et dès lors des conséquences socio-économiques désastreuses.

Le risque d'introduction de la fièvre aphteuse, soit par le biais d'animaux vivants sensibles à la maladie, soit par leurs produits, est toujours présent à partir de pays comme la Bulgarie ou la Turquie dans lesquels la maladie sévit toujours.

Un exercice de simulation est planifié pour fin 2013, en collaboration avec les autorités allemandes.

5. La rage

Le Grand-Duché de Luxembourg est déclaré pays officiellement indemne de la rage par l'Office International des Epizooties en juillet 2001.

Le dernier cas de rage diagnostiqué remonte au 15 janvier 1999 chez un poney localisé à Noertrange.

La surveillance en matière de la rage va se concentrer également en 2013 dans notre pays sur l'examen de laboratoire des renards et des animaux domestiques et sauvages morts avec des symptômes neurologiques.

A noter que cette zoonose connaît actuellement une recrudescence en Roumanie, en Grèce et dans d'autres pays de l'est de l'Europe.

D'autre part une vigilance accrue est toujours à respecter par rapport aux animaux de compagnie importés à partir du nord de l'Afrique où la rage continue à persister de manière endémique.

6. La tuberculose, la brucellose et la leucose bovine enzootique

Le Luxembourg est officiellement indemne de tuberculose, de leucose et de brucellose bovine au regard de la réglementation européenne.

Une surveillance en matière de tuberculose est en place par l'inspection des carcasses aux abattoirs. De même les importations à l'origine de régions ou pays de l'Union européenne non-indemnes sont contrôlées quant aux garanties en matière de tuberculose.

En matière de brucellose, la surveillance se fait sur le lait de collecte. Au cours de l'année 2012 sur 752 échantillons de lait de collecte testés, 3 étaient positifs en brucellose et 1 douteux. Les exploitations d'origine ont été soumises à un screening complet par test ELISA sur sang résultant en un total de 575 tests. Les 5 animaux détectés positifs lors de ce screening ont été abattus et les détenteurs ont été indemnisés.

Les laits de collecte ont été soumis parallèlement à un test ELISA pour la détection d'anticorps de leucose bovine. Sur les 752 échantillons testés 3 se sont révélés positifs et le cheptel total de deux exploitations a été soumis à un contrôle sur base individuelle. Tous les échantillons individuels ont été testés négatif après confirmation par le laboratoire de référence CERVA à Bruxelles.

7. L'I.B.R.

Le programme de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse des bovins (IBR) connaît une lente évolution à la hausse par rapport à l'année précédente. 280 exploitations (+7% par rapport à 2011) étaient inscrites de manière volontaire dans le programme de lutte piloté par l'ASV. En nombre d'animaux, les exploitations participant au programme IBR représentent un peu plus d'un quart du cheptel luxembourgeois. La lenteur de l'évolution peut s'expliquer par l'impact économique relativement faible de cette maladie et la disponibilité sur le marché de produits vaccinaux très efficaces permettant de limiter les pertes économiques associées à l'IBR. Aussi, le programme de lutte contre l'IBR est associé à une série de mesures sanitaires relativement contraignantes, notamment l'obligation de prises de sang à intervalles réguliers et le contrôle des animaux rentrant dans un troupeau ainsi que la mise sous quarantaine. Ces éléments permettent en partie d'expliquer le manque d'engouement des exploitants pour participer au programme IBR.

Néanmoins, le contrôle de l'IBR devient un sujet d'actualité, étant donné que la Belgique a démarré un programme de lutte en 2012 et qu'un nombre considérable de bovins sont en pacage en Belgique durant la saison. Le Laboratoire de médecine vétérinaire a traité au cours de l'année 2012, 31957 analyses IBR. Il est à remarquer que la certification du statut IBR est souvent exigée lors des échanges internationaux.

Le programme IBR permet un classement des exploitations participantes en 3 statuts.

Le statut 1 est attribué aux exploitations totalement indemnes d'IBR et ne pratiquant aucune vaccination.

Le statut 2 est attribué aux exploitations indemnes de virus sauvage d'IBR, mais vaccinant.

Le statut 3 est attribué aux exploitations contenant des animaux porteurs de virus sauvage.

8. La para-tuberculose

La campagne officielle de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose, organisée durant la période de stabulation 2011/2012, a permis de continuer à détecter respectivement les animaux séropositifs et les excréteurs du germe de cette maladie et d'en continuer l'assainissement.

Rappelons à cet effet que l'échantillonnage sérologique est opéré sur les bovins allaitants à partir de l'âge de 24 mois, alors que les vaches laitières sont analysées sur le lait.

A noter que la surveillance et la lutte contre la para-tuberculose est obligatoire pour les troupeaux laitiers et volontaire pour les troupeaux viandeux.

Les porteurs d'anticorps sont examinés, par analyse des matières fécales, afin de détecter une éventuelle excrétion du germe pathogène.

Au vu du grand risque de transmission de la maladie, surtout pour le jeune bétail, les excréteurs testés positivement sont censés être éliminés endéans les 3 semaines.

L'État subventionne cet assainissement par une indemnisation de l'ordre de 250 € par bovin éliminé.

En 2012, 295 demandes d'indemnisation ont été traitées.

La situation de la para-tuberculose au Grand-Duché présente à la fin de la campagne de surveillance et de lutte 2011/2012 (7^e campagne) les chiffres individuels suivants :

Sérologie

Au total **41.139** analyses ont été faites, 30.343 sur matrice laitière et 10.796 sur des échantillons sanguins dont **450** se sont révélées **positives**.

Les analyses par le test **P.C.R.** des matières fécales prélevées sur des bovins porteurs d'anticorps ont donné les résultats suivants :

Au total **1.060** analyses ont été faites dont **315** se sont révélées **positives**.

Le nombre d'animaux excréteurs détectés a évolué de la façon suivante au cours des dernières années :

2006 : 830

2007 : 541

2008 : 475

2009 : 405

2010 : 469

2011 : 407

2012 : 295

9. BVD

La campagne d'éradication de la maladie des muqueuses et de la diarrhée virale des bovins (BVD/MD), lancée en automne 2010, a connu une forte activité en 2012. La proportion du cheptel national sans statut BVD a pu être réduite à moins de 10% à la fin de l'année 2012.

Conjointement l'efficacité du programme d'éradication est surveillée de manière continue, notamment par l'analyse des biopsies cutanées des veaux nouveau-nés. La proportion de biopsies positives à l'égard de BVD a été réduite de plus de 50% au cours de l'année 2012.

L'évolution du programme d'éradication est évaluée de manière permanente par comparaison avec des programmes similaires dans d'autres régions ou pays. Avec une proportion d'animaux nouveau-nés positifs en biopsies cutanées de 0,54% à la fin de l'année 2012 (1,28 % fin 2011), le programme d'éradication poursuit son objectif prévu.

Au courant de l'année 2012 le nombre d'animaux infectés persistants (IPI) était de 167 unités, ce qui correspond à une réduction de 33% par rapport à l'année 2011 (253 unités).

Simultanément une surveillance intensive des mouvements d'animaux non testés et d'animaux testés positifs permet de réduire le risque de contagion à un minimum.

Un accent particulier est mis sur l'interdiction d'importer des animaux au Grand-Duché ne disposant pas encore d'un test BVD négatif au moment de l'arrivée.

10. La maladie d'Aujeszky

En 2012, aucun cas n'a été détecté dans nos cheptels, voilà pourquoi le statut indemne obtenu en 1999 a pu être conservé.

La surveillance pratiquée sur la population des sangliers montre cependant que ce virus circule parmi la faune sauvage.

Il est par conséquent impératif d'appliquer des mesures de protection afin d'éviter l'introduction du virus dans nos cheptels domestiques.

L'élevage porcin en plein air constitue un risque considérable et ne peut être autorisé que sous certaines conditions spécifiques.

11. L'influenza aviaire (peste aviaire – grippe aviaire)

En Europe, la grippe aviaire se manifeste régulièrement par des cas sporadiques.

Au Luxembourg, des mesures préventives ont été mises en place afin d'éviter, pour autant que possible, que notre cheptel avicole ne soit atteint par ce virus hautement pathogène susceptible de se transmettre à l'être humain par contact prolongé et intensif avec les animaux malades.

Durant les périodes de migration printanière ou automnale des oiseaux, des mesures de biosécurité ont été mises en place. Ces mesures nous ont permis de rester indemne de cette épidémie jusqu'à ce jour. Des mesures de sensibilisation et de précaution ont été communiquées au grand public via les médias.

Un programme de surveillance active et passive de la grippe aviaire repose entre autres sur l'échantillonnage des volailles domestiques et des oiseaux sauvages.

A noter que l'échantillonnage des oiseaux sauvages est réalisé en collaboration avec les experts de la « Ligue Nationale pour la Protection des Oiseaux et de la Nature ».

En 2012, 62 analyses - provenant d'oiseaux sauvages - ont été effectuées au Laboratoire National de Santé. Tous les résultats étaient négatifs pour l'IAHP (influenza aviaire hautement pathogène).

En ce qui concerne les volailles d'élevage, 342 tests pour autruches et 362 tests pour poules ont été réalisés au laboratoire CERVA à Bruxelles. Tous ces résultats étaient également négatifs.

12. La psittacose

La psittacose est une maladie animale à caractère zoonotique, c'est-à-dire transmissible à l'homme. Il s'agit d'une maladie bactérienne causée par les clamydies, des microorganismes intracellulaires qui affectent surtout les oiseaux domestiques et sauvages et plus particulièrement les perroquets et les pigeons. Exceptionnellement cette maladie peut être transmise par des mammifères.

Chez les animaux, la maladie passe souvent inaperçue; les symptômes suivants peuvent être observés : fièvre, diarrhée, anorexie, amaigrissement, insuffisance respiratoire et plus fréquemment conjonctivite.

Chez l'homme, la maladie se déclare après une période d'incubation de 1 - 2 semaines en moyenne. Dans de nombreux cas, l'infection est asymptomatique, tandis que dans d'autres, elle se manifeste par des symptômes de sévérité variable tels que fièvre, frissons, sueurs, douleurs musculaires, anorexie et céphalées. Le traitement de la maladie chez l'homme doit se faire à un stade précoce à l'aide d'une antibiothérapie adéquate afin d'éviter les éventuelles complications.

13. Les maladies des abeilles

Conformément au règlement grand-ducal du 23 décembre 1998, tous les apiculteurs sont tenus de faire la déclaration de leurs ruches au directeur de l'Administration des services vétérinaires. Sur base de ce recensement, on peut constater une tendance à la baisse du nombre de colonies (-700 entre avril 2011 et avril 2012). La perte de colonies (variation du nombre de colonies pré-hivernales/colonies post-hivernales) en 2012 affichait une baisse de 22% (-17% en 2011).

En 2012, le programme de surveillance des maladies des abeilles a été revu dans l'objectif de mieux répondre aux situations de crise sanitaire et de récolter des données en vue d'investiguer les facteurs potentiels à l'origine du syndrome CCD (Colony collapse disorder).

Le recensement annuel des colonies d'abeilles a été facilité pour les apiculteurs. Chaque apiculteur reçoit au début de la saison, à partir du 1^{er} avril, un formulaire pré-rempli reprenant les données signalétiques ainsi que les informations relatives aux emplacements des ruches de l'année précédente. Cette approche réduit largement le travail pour l'apiculteur et permet en même temps d'augmenter la qualité des données récoltées en vue de leur analyse aux fins de recherche. L'intégration des données géospatiales, coordonnées géographiques de latitude et de longitude, permet une réaction plus rapide et ciblée en cas de crise sanitaire de maladies contagieuses. Les données géographiques peuvent par ailleurs être combinées avec les données cartographiques du géo-portail de l'Administration du cadastre et de la topographie.

Des enquêtes épidémiologiques sont effectuées dans le cadre de surveillance et en cas de suspicion avec la collaboration d'experts apicoles désignés par arrêté ministériel sur base du règlement grand-ducal du 8 août 1985. La surveillance prévoit notamment un programme d'échantillonnage aléatoire en vue de la détection de la loque américaine des abeilles. 85 ruches soumises à analyse se sont révélées négatives pour *Paenibacillus larvae*, l'agent de la loque américaine des abeilles.

Les suspicions d'intoxication par les pesticides sont traitées selon une procédure standardisée. Au cours de l'année 2012, deux échantillons ont été réceptionnés au Laboratoire de médecine vétérinaire de l'État. Aucun cas d'intoxication n'a pu être confirmé par ces analyses vu que la quantité d'échantillon n'était pas conforme au standard.

L'Administration des services vétérinaires gère également la commande des médicaments destinés à la lutte contre la varroase. Les apiculteurs signalent leurs besoins en médicaments sur le formulaire de recensement annuel. La distribution des médicaments est organisée en collaboration avec les associations cantonales d'apiculteurs.

14. L'échinococcose

Par accord ministériel, il a été possible, depuis août 2001, d'intensifier la collaboration entre le "Untersuchungsinstitut für Veterinärmedizin, Lebensmittelhygiene und Molekularbiologie in Saarbrücken" et le Laboratoire de Médecine Vétérinaire.

Les résultats d'analyses démontrent une certaine stabilité dans la prévalence des renards infestés.

15. La fièvre catarrhale ovine (F.C.O.)

Le 15 février 2012 le Luxembourg a retrouvé son statut indemne de fièvre catarrhale ovine ce qui a allégé fortement les conditions de commerce avec les Etats Membres non touchés par cette maladie.

Le commerce intracommunautaire d'animaux sensibles entre les membres du BENELUX peut de nouveau se faire sans garanties sanitaires additionnelles pour la FCO étant donné que la Belgique et les Pays-Bas ont également retrouvé leur indemnité.

En effet après l'année 2007, caractérisée par une véritable épidémie, l'année 2008 avec encore 21 nouveaux cas, les années 2009, 2010, 2011 et 2012 n'ont heureusement pas permis de mettre en évidence le virus de la fièvre catarrhale.

Les campagnes de vaccination obligatoires en 2008 et 2009 ont largement contribué à limiter la dispersion et le maintien de cette maladie exotique dans nos troupeaux.

Actuellement seuls le Portugal, l'Espagne, l'Italie ainsi que la Grèce sont touchés par l'un ou l'autre sérotype de la FCO.

CHAPITRE IV

A. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité des denrées alimentaires n'est pas seulement une priorité du Gouvernement, mais répond également à une attente du consommateur.

La nouvelle réglementation communautaire relative à la sécurité alimentaire met en évidence les principes de précaution, de responsabilité et de traçabilité en termes de production et de fabrication des denrées alimentaires alors que l'information des consommateurs en devient partie intégrante.

Dans l'esprit du suivi intégré des denrées alimentaires d'origine animale de l'étable à la table, il s'agit de la part de l'Administration des Services Vétérinaires d'assurer non seulement le statut sanitaire du cheptel national au niveau de la production primaire, mais de surveiller également les procédures et l'infrastructure des établissements actifs dans le secteur agro-alimentaire.

Cette approche intégrée implique le contrôle des quelque 50 fermes vendant et transformant des produits alimentaires provenant de leur propre production d'animaux, des quelques 200 boucheries et points de vente ainsi que des établissements agréés.

1. LE CONTROLE DES ÉTABLISSEMENTS

Suite à la réorganisation de l'Administration des Services Vétérinaires, la division « Santé Publique », comprenant 4 vétérinaires officiels, effectue ces contrôles en commun avec des vétérinaires officiels affectés aux 2 abattoirs agréés au Luxembourg.

Les contrôles consistent dans la surveillance et l'appréciation de différents paramètres.

Dans chaque entreprise, l'état d'entretien et de nettoyage des infrastructures, des équipements et du matériel ainsi que le rangement et la manipulation des denrées alimentaires est évalué dans chaque local.

Au niveau de la production, les paramètres contrôlés peuvent être regroupés comme ci-dessous:

- gestion et hygiène du personnel;
- procédures de fabrication et de surveillance des produits et de l'entreprise.

En 2012, il a été procédé, en dehors du contrôle continu des établissements agréés, à 237 visites de contrôle dans 212 établissements.

Concernant les résultats de contrôle des locaux, dans un peu plus de la moitié des entreprises, l'entretien de l'infrastructure et des équipements est conforme dans tous les locaux. Cependant dans 5% des entreprises plus de 1 local sur 4 n'est pas conforme pour ces critères.

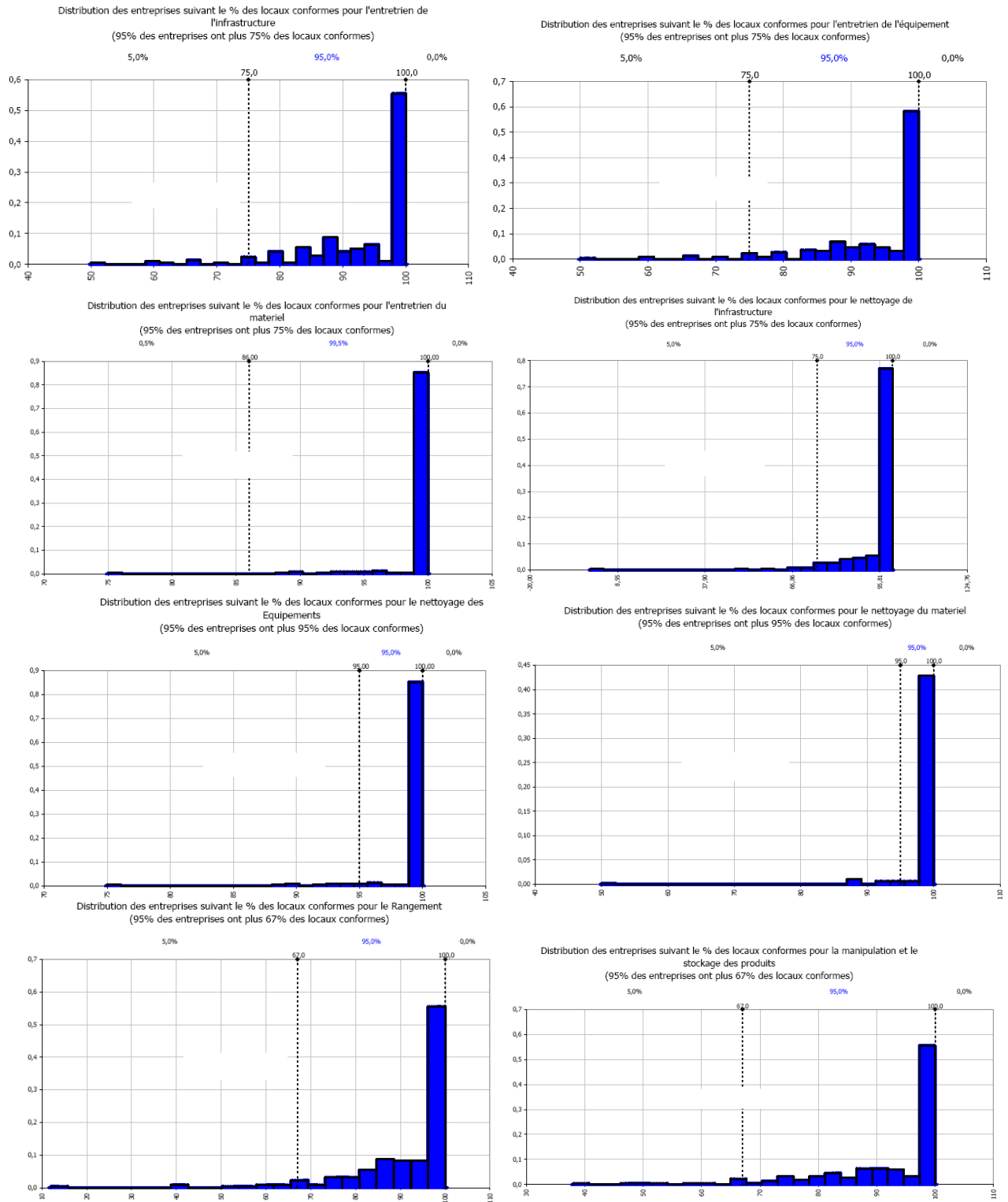
L'entretien du matériel est presque toujours conforme.

Concernant le nettoyage de l'infrastructure dans 73% des établissements tous les locaux sont conformes et pour 5% des entreprises plus de 1 local sur 4 n'est pas conforme.

Le nettoyage de l'équipement et du matériel est presque toujours conforme dans toutes les entreprises.

Le rangement et la manipulation des produits nécessitent encore des efforts dans plusieurs entreprises. En effet si la moitié des entreprises est irréprochable à ce point de vue, dans 5% ces critères ne sont pas satisfaisant dans 1 local sur 3.

Résultats pour les contrôles des locaux:



Concernant les remarques relatives à la maîtrise et à la documentation de la production, plus de trois quart des entreprises sont conformes ou n'ont plus qu'un point ou deux à améliorer. On constate une nette amélioration au niveau des entreprises ne présentant plus aucune déficience. Malheureusement un quart des entreprises présentent encore de nombreuses déficiences à ce sujet. (Figure 1).

Le détail des déficiences est représenté par la Figure 2. Les déficiences les plus nombreuses concernent l'étiquetage, la lutte contre les nuisibles, la gestion des sous-produits, le contrôle de l'eau. Nous constatons cependant qu'il y a eu beaucoup d'efforts dans de nombreuses entreprises par rapport à l'année précédente.

Figure 1

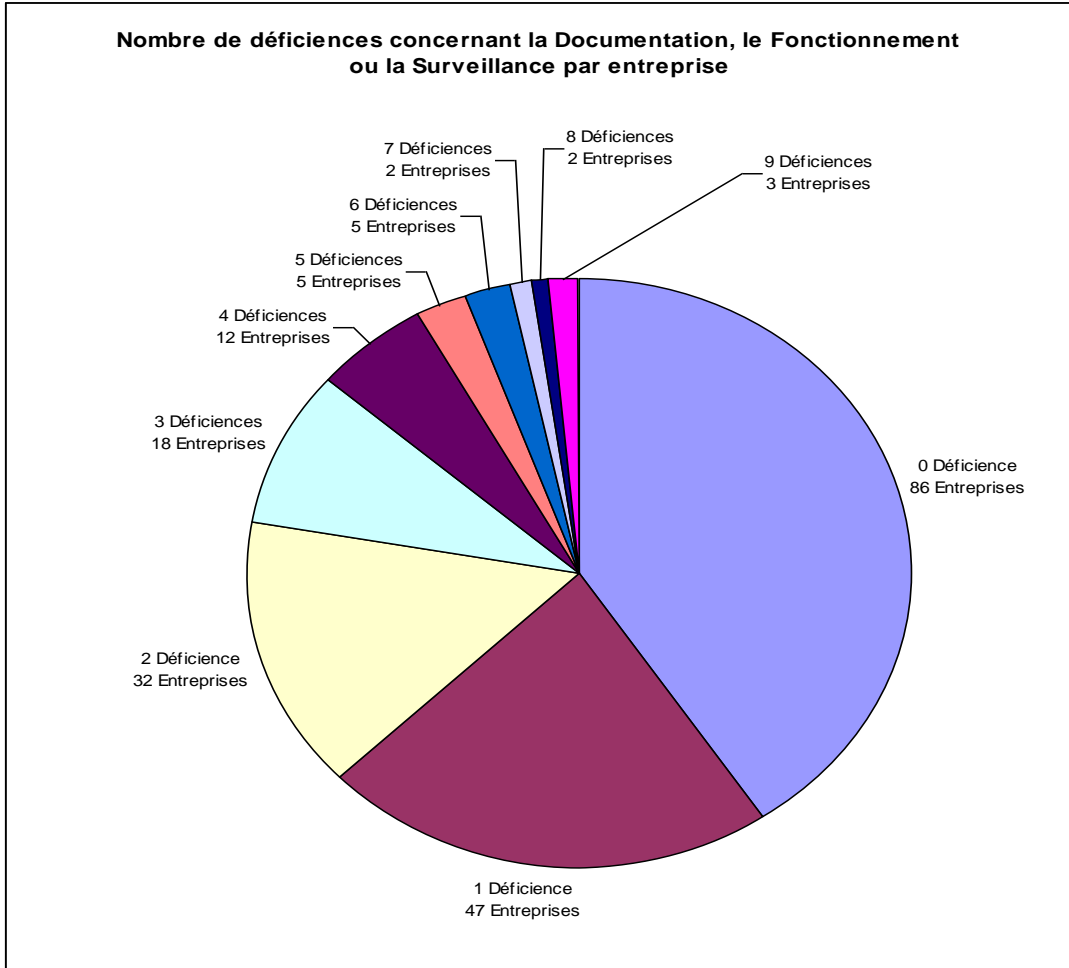
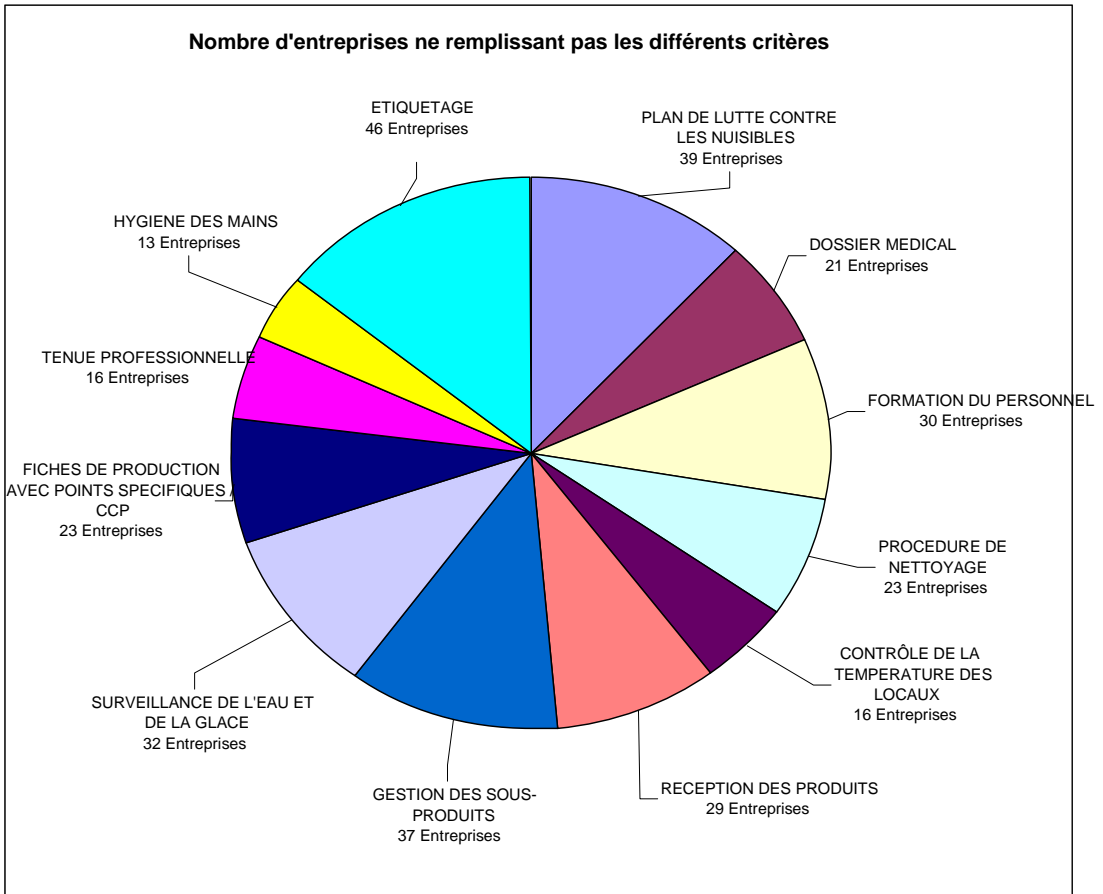


Figure 2



2. Prélèvements d'échantillons

Suite à une recommandation de la Commission, cette année nous avons suivi le plan d'échantillonnage du règlement 2073/2005 que les entreprises doivent appliquer. Nous avons ainsi prélevé 5 échantillons par produit afin de pouvoir faire l'évaluation suivant les critères à 3 classes. Ceci implique que, comme la capacité du laboratoire est restreinte, nous avons prélevé moins de produits différents. Finalement nous constatons que les lots sur lesquels nous prélevons sont trop petits pour prendre 5 échantillons et que les résultats pour les 5 échantillons sont toujours semblables. Pour l'année 2013, nous abandonnerons cette procédure ce qui nous permettra d'augmenter de nouveau la variété des produits. Dans 127 établissements, 284 échantillons ont été prélevés en vue de la recherche de germes pathogènes (*Listeria monocytogenes*, *Salmonella*, *Escherichia Coli* O:157 H:7, *Clostridium perfringens*, *Campylobacter*, *Staphylocoques*) et de germes contaminants (*Escherichia Coli*). Sur les 284 échantillons, 9646 analyses ont été effectuées par le Laboratoire de médecine vétérinaire. Aucun *E. Coli* O:157 H:7 n'a été isolé.

Seulement dans 3 échantillons des *Salmonelles* ont été détectées ce qui constitue une nette diminution par rapport aux autres années. Il faut cependant savoir que, suite au changement du plan d'échantillonnage, la gamme de produits échantillonnée était plus restreinte.

Concernant les germes de *Listeria*, *Staphylocoques* et *E. Coli* il faut rester vigilant car, même s'ils ont été isolés en faible quantité et donc ne représentent pas ou peu de danger pour la santé publique, ils indiquent néanmoins que certaines entreprises doivent encore faire des progrès concernant l'hygiène.

3. Le contrôle de l'étiquetage de la viande bovine

Le contrôle de l'étiquetage de la viande bovine est réalisé par l'Administration des Services Vétérinaires et l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture conformément à l'article 12 du règlement grand-ducal du 8 janvier 2008 fixant certaines modalités d'application du Règlement (CE) no 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 en ce qui concerne l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine et du Règlement (CE) no 700/2007 du Conseil du 11 juin 2007 relatif à la commercialisation de la viande issue de bovins âgés de douze mois au plus.

En 2012, 11 échantillons de viande bovine ont été prélevés dans les établissements agréés et dans la vente de détail au consommateur final (boucherie et point de vente). Ces échantillons ont été soumis à un test ADN afin de vérifier la concordance entre les morceaux de viande et les prélèvements d'oreilles correspondants conservés à l'abattoir.

Sur les 11 échantillons, la concordance a été constatée pour 9 échantillons. Les 2 échantillons non-conformes provenaient tous de la vente au détail.

4. La surveillance de la prévalence des salmonelles chez les volailles

La réglementation communautaire sur les zoonoses, et plus spécifiquement sur les salmonelles, prescrit des programmes de surveillance à tous les stades pertinents de la production, de la transformation et de la distribution dans l'objectif de réduire la prévalence et le risque que les salmonelles représentent pour la santé publique. Ces programmes de surveillance concernent actuellement les poules pondeuses et les poulets de chair.

Au niveau de la production primaire, 211 analyses ont été réalisées chez les poules pondeuses ; pour les poulets de chair, il y en avait 136.

Il y avait 2 cas de *Salmonella enteritidis* en été 2012 ; 1 chez des poules pondeuses et 1 chez des poulets de chair.

5. Les animaux de boucherie

A) TOTAL des animaux abattus dans les abattoirs

	2009	2010	2011	2012
gros bovins	24787	24626	23557	22506
veaux	1354	1177	1195	1073
porcs	93710	91974	91679	101563
porcelets	42055	42443	39765	37313
chevaux	29	34	35	20
ovins	2215	1957	2000	1711
caprins	458	344	310	441
autruches	151	180	183	160
TOTAL	164759	162735	158724	164787

B) TOTAL des animaux abattus chez les agriculteurs pratiquant l'abattage à la ferme

	2009	2010	2011	2012
bovins	35	46	37	33
veaux	126	115	141	164
porcs	1419	1239	1254	1405
porcelets	5856	5875	5553	5845
ovins/caprins	43	42	538	542
chevaux	0	1	0	0
volailles	28888	30992	34439	60489
lapins	1541	1067	867	1679
TOTAL	37908	39377	42829	70157

INSPECTION DU GIBIER DANS LES CENTRES DE COLLECTE EN 2012

cerfs	221
chevreuils	1999
sangliers	2317
daims	74
mouflons	0

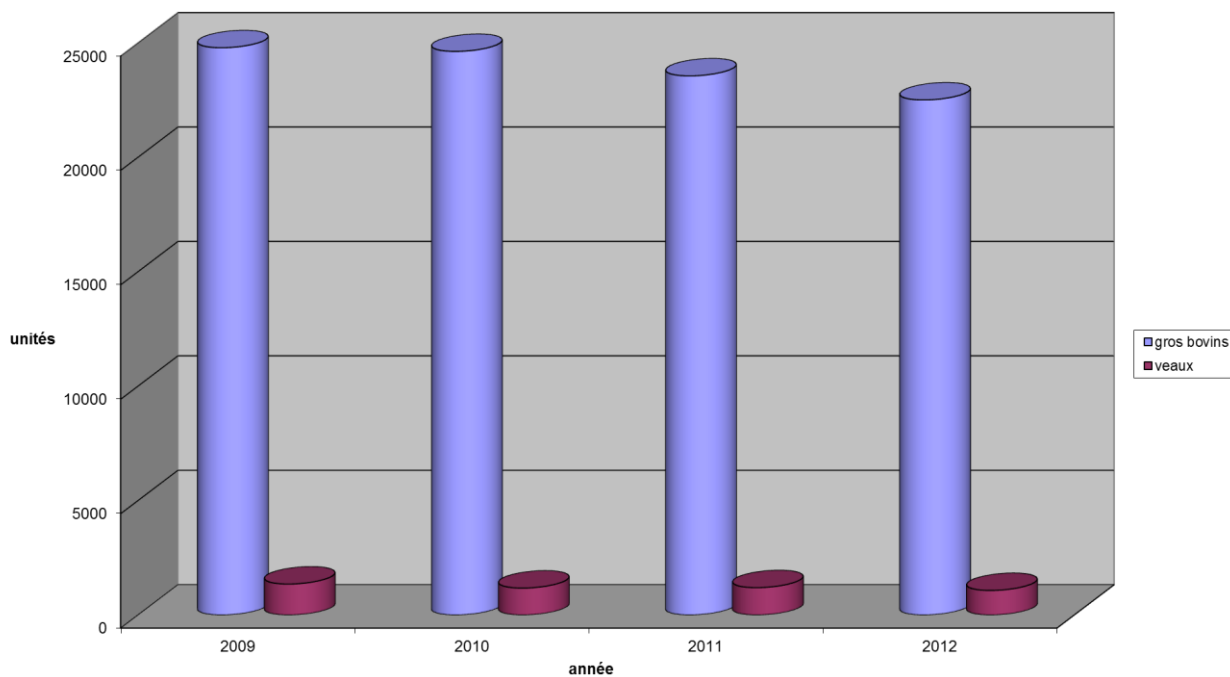
RÉSULTATS DE L'INSPECTION DES VIANDES EN 2012**SAISIES****1) Abattoirs**

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>cadavres</u>
gros bovins	62	4
veaux	0	0
porcs	343	127
porcelets	254	21
ovins/caprins	8	2
chevaux	0	0
TOTAL	667	154

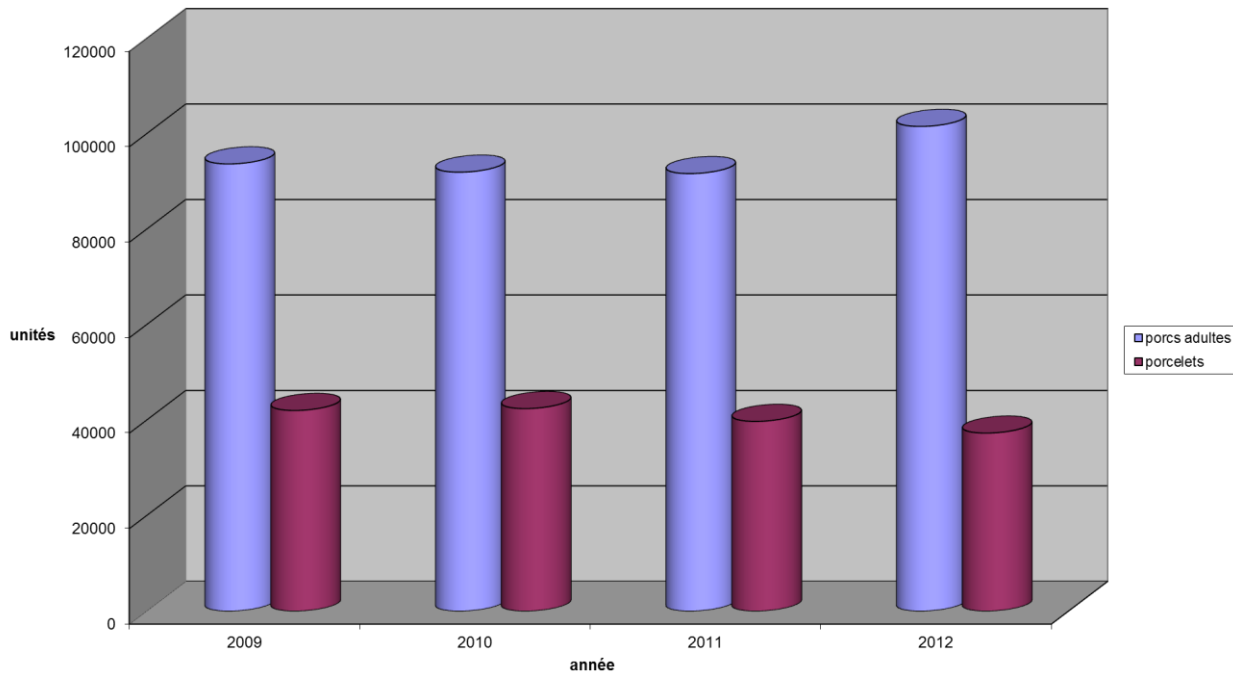
2) Agriculteurs avec autorisation d'abattage à la ferme

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>saisies partielles</u>
bovins adultes	0	0
veaux	0	0
porcs	0	0
porcelets	1	0
ovins/caprins	0	0
volailles	307	0
lapins	0	0
TOTAL	308	0

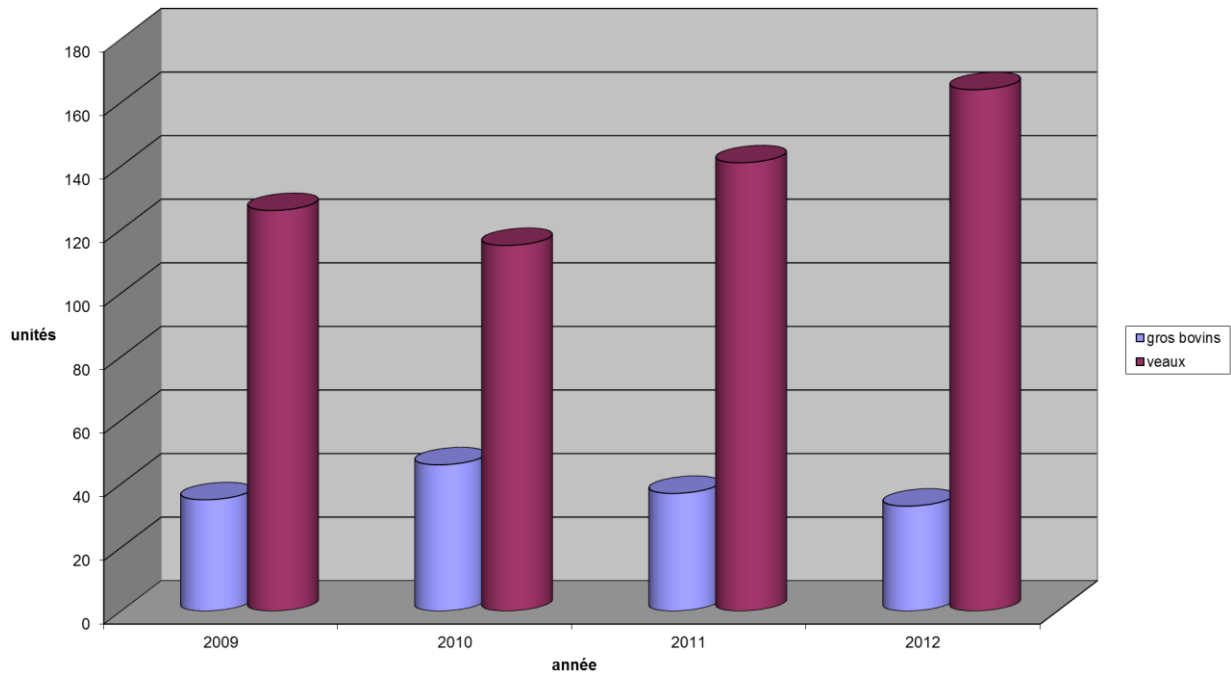
Bovins adultes et veaux abattus dans les abattoirs



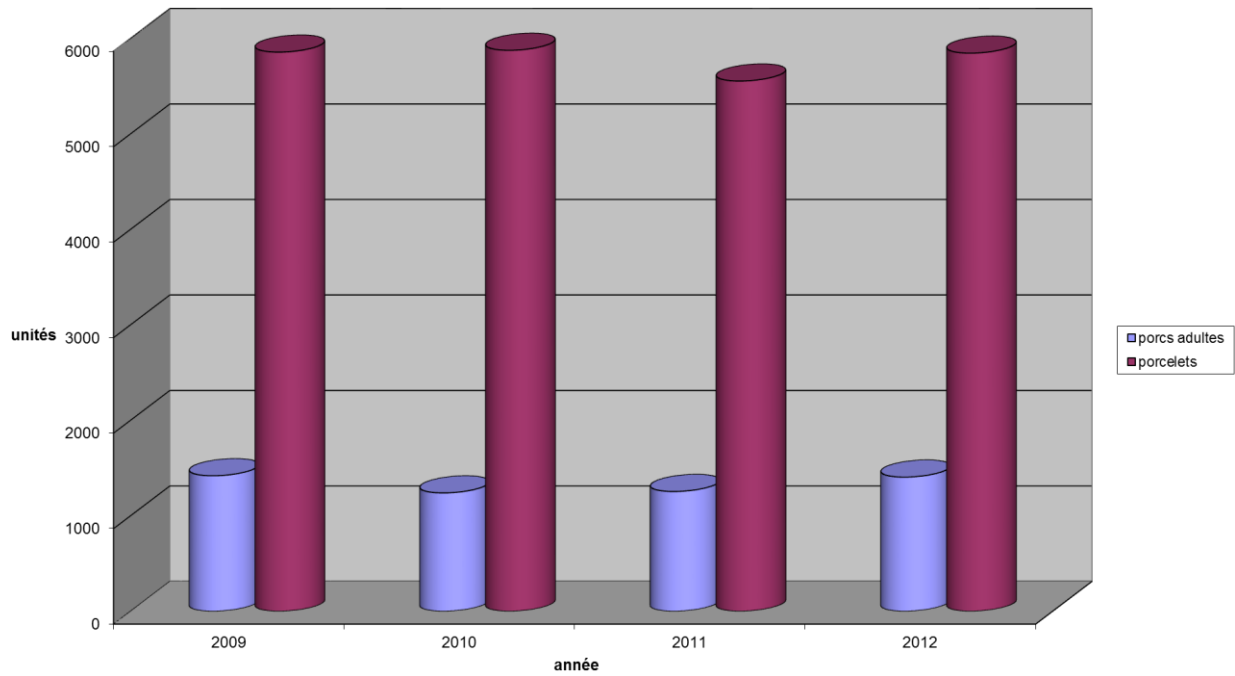
Porcs adultes et porcelets abattus dans les abattoirs



Bovins adultes et veaux abattus chez certains agriculteurs



Porcs adultes et porcelets abattus chez certains agriculteurs



B. L'ORGANISME POUR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (O.S.Q.C.A)

En 2012 le fonctionnement de l'OSQCA était assuré par 3 membres à tâche complète dont 2 agents dépendent directement de la direction du ministère de la Santé et dont 1 fonctionnaire y est délégué par l'administration des services vétérinaires. L'OSQCA compte 1 membre à tâche partielle qui est détaché de l'administration des services techniques de l'agriculture. Une révision des besoins en ressources humaines de l'OSQCA est nécessaire pour assurer ses tâches après le départ en 2009 et 2010 de 3 agents à tâche partielle pour d'autres missions.

Le plan pluriannuel de contrôle de la chaîne alimentaire (MANCP) et son rapport annuel intégré, exigés par le règlement (CE) n°882/2004, sont réalisés par l'OSQCA qui met à jour et élabore ce modèle des années précédentes à l'aide des informations reçues des administrations compétentes pour les contrôles officiels. Plusieurs fiches décrivant les systèmes de contrôle en place ont été actualisées en 2012. Ce plan est accessible au public sur le site www.securite-alimentaire.lu. Le rapport annuel intégré des contrôles officiels 2011 regroupe tous les contrôles réalisés dans le cadre du règlement (CE) 882/2004 ; il a été finalisé et envoyé à la Commission européenne en décembre 2012.

L'OSQCA est le gestionnaire au Luxembourg du système d'alerte rapide pour l'alimentation humaine et animale (RASFF) de la Commission européenne. En 2012, un total de 3427 notifications ont été transmises via le système RASFF : 524 alertes, 1716 rejets aux frontières, 680 informations « pour attention » et 507 informations « pour suivi ».

Les notifications de la Commission européenne concernant le marché du Luxembourg reçues par l'OSQCA ont été transférées après une première évaluation du risque aux administrations compétentes concernées qui s'adressent aux exploitants pour prendre les mesures nécessaires et en assurer le suivi. On comptait 65 de ces notifications de produits provenant du marché européen.

Vice-versa les différentes administrations luxembourgeoises ont déclenché 8 notifications originales du Luxembourg vers le RASFF via l'OSQCA : 5 alertes, 1 rejet à la frontière et 2 informations « pour suivi ».

On peut noter l'évolution suivante en ce qui concerne les notifications originales pour le RASFF issues du Luxembourg depuis 2005 :

Luxembourg	2005 : 7	2006 : 7	2007 : 10	2008 : 11	2009 : 16	2010 : 23	2011 : 25	2012 : 8
------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------

Dans sa mission de point de contact national du Luxembourg en matière de sécurité alimentaire pour la Commission européenne et en tant que point focal pour l'EFSA (European food safety authority), l'OSQCA a répondu à plusieurs demandes d'information de la Commission et de l'EFSA après concertation avec les administrations nationales. Il est l'interlocuteur-coordonateur entre les instances internationales et les ministères, les administrations, les services ou les organisations scientifiques concernés.

Une autre mission de l'OSQCA est la coordination de la formation continue des agents chargés à procéder aux contrôles officiels. Ceci concerne les formations nationales en collaboration avec l'INAP et les formations à niveau européen. Dans le programme INAP « Inspections et Laboratoires » ont ainsi été organisées 6 formations nationales spécifiques s'étendant entre 1 et 6 jours pour les agents du contrôle officiel. L'OSQCA a également collaboré à la mise en place de formations prévues par les administrations destinées aux exploitants du secteur alimentaire ; ces formations sont assurées par les agents des administrations chargés de la mise en œuvre des systèmes de contrôle respectifs. Au niveau européen, où l'OSQCA fonctionne comme point de contact national pour le programme « Better Training for Safer Food (BTSF) », qui est piloté et supervisé par la Commission européenne et géré par l'Agence exécutive pour la Santé et les Consommateurs (EAHC), 27 agents du contrôle officiel luxembourgeois ont participé à 20 formations différentes.

L'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) de la Commission européenne n'a pas réalisé de mission d'audit sur les systèmes de contrôles officiels en place au Luxembourg en 2012.

Les membres de l'OSQCA ont représenté le Luxembourg à diverses réunions auprès de la Commission européenne, de l'OAV et de l'EFSA lors de groupes de travail ayant trait à la sécurité de la chaîne alimentaire. Il a aussi représenté le Luxembourg dans quelques réunions BENELUX.

On peut noter notamment les réunions relatives à la *révision du règlement CE 882/2004, au plan de contrôle national pluriannuel (MANCP), aux systèmes d'audits nationaux des administrations compétentes, au système d'alerte rapide RASFF* et au programme « *Better Training for Safer Food* ».

L'OSQCA est représenté auprès de l'EFSA pour prendre part aux réunions des points focaux de l'EFSA et à celles traitant l'EFSA-IEP (information exchange platform). D'autres groupes de travail visités auprès de l'EFSA portent sur l'élaboration d'une base de données pan-européenne sur les habitudes de consommation de denrées alimentaires, sur la mise en place du « crisis simulation exercise de l'EFSA » et sur la discussion sur les « chemical occurrence data ».

Au cours des années, des réunions nationales sont organisées par l'OSQCA dans le but de renforcer la collaboration entre les administrations impliquées dans le contrôle de la chaîne alimentaire. Ces groupes de travail sont composés de membres de l'OSQCA et de représentants des administrations concernées par le sujet traité. Ces sujets et leurs projets qui en découlent sont fixés sur demande ou par des échanges inter-administratifs dans des groupes de travail. 4 réunions de comité de pilotage entre les membres de l'OSQCA et les directeurs et/ou les chefs de service des administrations compétentes ont eu lieu pour discuter du fonctionnement de l'OSQCA, des priorités actuelles, des stratégies à adopter et des activités de contrôle. Les groupes de travail suivant ont été réunis en 2012 : priorités nationales, campylobacter, résistance anti-microbienne, révision de règlement (CE) 882/2004.

L'OSQCA a coordonné la compilation de la réponse nationale à un questionnaire de la Commission sur la nécessité de faire un règlement sur les denrées alimentaires et aliments pour animaux sans OGM.

Le cinquième colloque « La sécurité dans mon assiette » a été organisé le 13 juin 2012 par l'OSQCA. Au cours de cette journée ont été présentés la problématique de la contamination par *Campylobacter* et *Listéria monocytogènes*, l'organisation des contrôles de la sécurité alimentaire à Malte, l'origine des arômes dans le vin, l'utilité d'une accréditation ainsi que le rôle de l'EFSA, sa présence et ses moyens dans les Etats membres. L'OSQCA a invité des représentants de la Commission européenne, de l'EFSA, des points focaux transfrontaliers et divers experts. Le colloque était bien visité de la part des administrations, des laboratoires, des exploitants et des centres de recherche publics impliqués dans la chaîne alimentaire. Il a permis de nombreux échanges entre les experts des différents secteurs actifs pour la sécurité alimentaire.

Tout au long de l'année l'OSQCA a également tenu à jour son portail internet www.securite-alimentaire.lu. L'OSQCA a traité ou redirigé vers les administrations compétentes toutes les réclamations, plaintes et demandes d'informations de citoyens en relation avec la sécurité alimentaire réceptionnées via un formulaire en ligne sur le site internet. Des fiches informatives pour le secteur ont également été publiées sur le site. L'OSQCA coopère étroitement avec l'union des consommateurs ULC et les informe de tout rappel de produit de la chaîne alimentaire. Lors des différents incidents alimentaires, le portail internet sert de plus en plus de plateforme importante où les administrations peuvent insérer leurs informations destinées au public.

CHAPITRE V

MOUVEMENTS INTERNATIONAUX

A. Échanges intracommunautaires d'animaux vivants

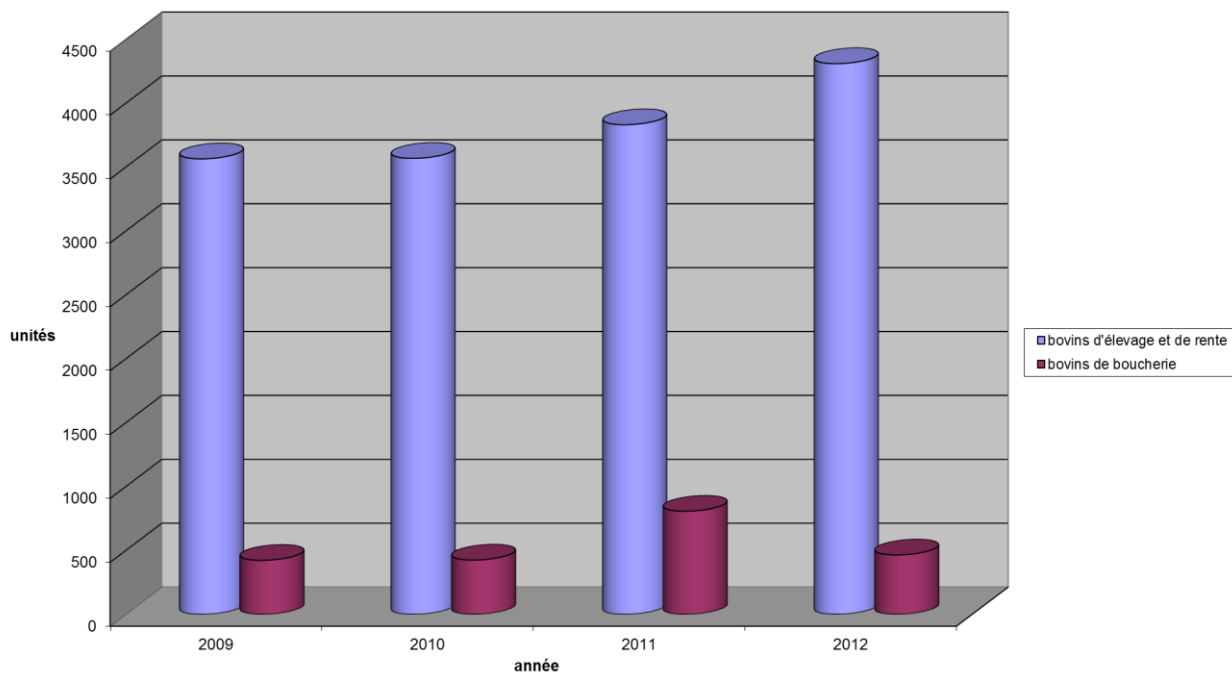
INTRODUCTIONS en provenance des pays de l'U.E.

espèce d'animaux	2009	2010	2011	2012
bovins d'élevage et de rente	3565	3569	3832	4310
bovins de boucherie	423	425	807	465
porcs d'élevage et de rente	60142	65502	69574	71878
porcs de boucherie	42368	49352	43358	37337
chevaux	94	258	226	369
ovins	672	313	349	691
caprins	1813	219	245	542
volailles	144619	153553	248886	207821

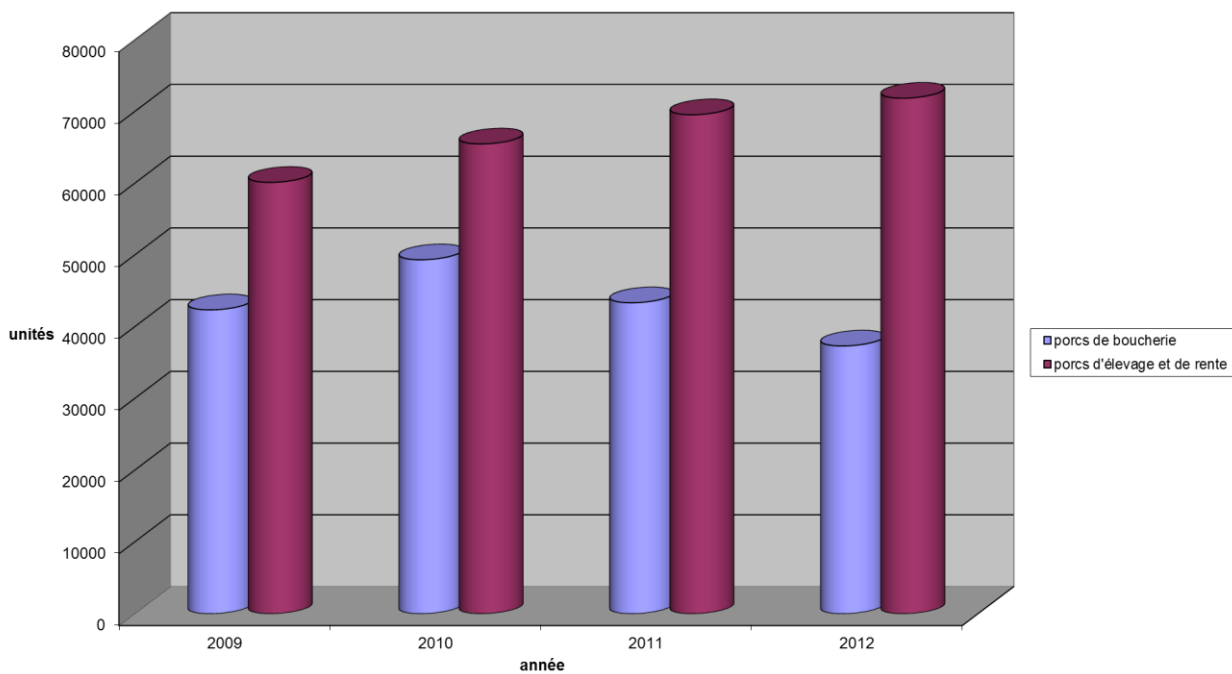
ECHANGES à destination des pays de l'U.E.

espèce d'animaux	2009	2010	2011	2012
bovins d'élevage et de rente	5775	4459	4894	4055
bovins de boucherie	20875	19706	24013	18641
veaux	12306	14698	14886	14073
porcs d'élevage et de rente	292	483	1317	1267
porcs de boucherie	53061	72794	74465	62885
porcelets	16549	17383	14444	26871
chevaux	76	276	193	173
ovins	318	489	1038	768
caprins	280	390	804	189
lapins	0	1018	440	0
autruches	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
volailles	92172	94869	90843	101969
autres	2445	n.d.	n.d.	n.d.

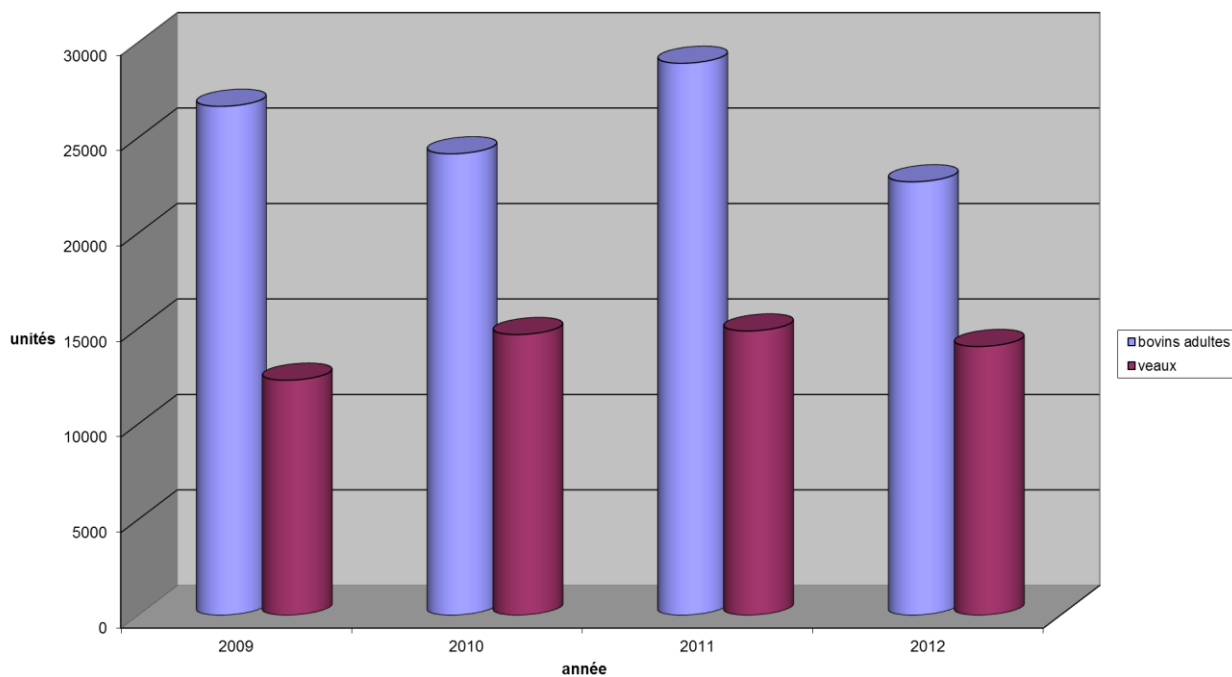
Introduction de bovins d'élevage et de rente et de boucherie



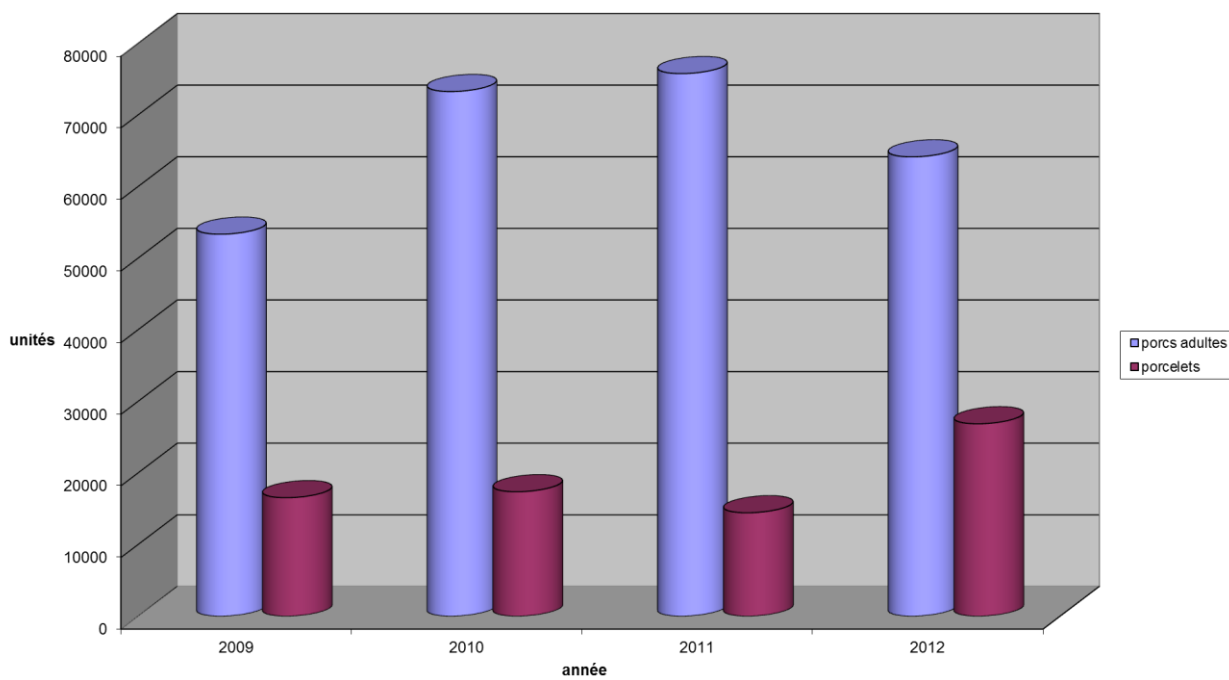
Introduction de porcs d'élevage et de rente et de boucherie



Echanges de bovins adultes et de veaux



Echanges de porcs adultes et de porcelets



B. Importations et exportations d'animaux vivants et de produits d'animaux

Le seul point d'entrée pour les importations en provenance des pays tiers est l'aéroport de Luxembourg (Cargocenter).

Les contrôles des importations d'animaux vivants et des produits d'animaux s'effectuent au niveau du poste d'inspection frontalier (P.I.F.) par les vétérinaires de l'Administration des Services Vétérinaires.

I. Animaux vivants

Animaux	Nombre de lots	Nombre d'animaux
Chevaux	565	565
Mini chevaux	84	108
Mini ânes	14	22
Poneys	2	2
Suidés	36	1.420
Poissons tropicaux	8	48.283
Lamas	2	8
Chiens	7	13
Chats	5	9
Primates	1	2
Chiroptera	1	500
Rodentia	2	916
Léporidé	1	1
Vautour	1	1
Total	729	

II. Produits d'origine animale

Catégorie	Nombre de lots
Viande équine	264
Viande de bison	98
Viande bovine	1
Filets de poissons	17
Boyaux salés	116
Caviar	2
Trophées	191
Sperme bovin	42
Embryons bovins	13
Poils de chèvres	2
Peaux de chèvres	2
Sous-produits	1
Calculs biliaires	6
Réactifs de laboratoire	1
Glandes pulvérisées	2
Sérum albumine	1
Total :	759

IMPORTATIONS AU PIF					
	Nombre total de lots	Lots rejetés	Nombre d'analyses	Nombre de lots en transit	Nombre de lots en transbordement
Température ambiante	116	0	7	0	1
Réfrigéré	382	1	22	0	0
Congelé	0	0	0	0	0
Total consommation humaine :	498	1	29	0	1
Température ambiante	206	0	0	0	36
Réfrigéré	0	0	0	0	0
Congelé	55	0	0	0	2
Total non-consommation humaine :	261	0	0	0	38
Total produits :	759	1	29	0	39
Ongulés	38	0	0	6	0
Équidés	665	0	18	4	219
Autres	26	0	0	0	0
Total animaux vivants :	729	0	18	10	219

STATISTIQUES PLURIANNUELLES									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Produits animaux									
HC	1264	704	701	827	807	779	574	566	498
NHC	1212	508	913	941	850	732	576	390	261
Total	2476	1212	1614	1768	1657	1511	1150	956	759
Animaux vivants									
Ongulés	19	22	31	15	29	85	70	55	38
Équidés	909	930	485	681	627	505	527	663	665
Autres	48	107	66	87	101	115	53	19	26
Total	976	1059	582	783	757	705	650	737	729
Total des lots	3452	2271	2196	2551	2414	2216	1800	1693	1488

Saisies de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine à l'Aérogare de Findel/Luxembourg

En 2012, l'Administration des Douanes et Accises a procédé à 100 saisies de colis illégaux de produits d'origine animale, notamment de :

217 kg de viande et de produits à base de viande ;

74 kg de lait et de produits laitiers ;

28 kg de produits de la pêche.

Tous ces produits ont été éliminés et détruits sous la surveillance de l'Administration des Services Vétérinaires.

C. Le pacage

a) Le pacage en zones étrangères de bétail luxembourgeois

Pendant la bonne saison, le bétail passe dans des pâtures transfrontalières, soit du Grand-Duché de Luxembourg vers les Etats membres avoisinants, soit, le cas échéant, à l'inverse à partir d'autres Etats membres vers le Luxembourg. Ces échanges temporaires se font sous contrôle vétérinaire et se répartissent de la façon suivante :

pays de destination	autorisations accordées	bovins	ovins	chèvres	chevaux
Belgique	77	4.597	11	0	0
France	8	328	0	0	0
Allemagne	13	496	0	0	0
Total	98	5.421	11	0	0

b) Le pacage en territoire luxembourgeois de bétail étranger

pays d'origine	autorisations accordées	bovins	ovins
Belgique	2	90	0
France	0	0	0
Allemagne	1	0	25
Total	3	90	25

A noter qu'au niveau Benelux, un nouveau accord a été élaboré en 2007 dans l'objectif d'améliorer le suivi sanitaire des animaux échangés tout en évitant la surcharge administrative.

CHAPITRE VI

LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX

De par la loi, l'Administration des Services Vétérinaires est l'autorité compétente en matière de bien-être animal.

La surveillance du bien-être des animaux d'élevage concerne les conditions de détention, de transport et d'abattage des diverses espèces animales.

La surveillance du bien-être des animaux de production se fait partiellement en synergie avec les agents de l'Unité de Contrôle (UNICO) fonctionnant auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, alors que les vétérinaires-praticiens y collaborent par deux visites annuelles des élevages dans le cadre de l'épidémiologie-surveillance.

En 2012, l'Administration des Services Vétérinaires a procédé à 109 visites spécifiques sur 64 exploitations.

CHAPITRE VII

LE CLOS D'ÉQUARRISSAGE

Le centre de collecte intermédiaire du Clos d'Equarrissage au Schwanenthal est géré par la firme RENDAC C.E.S. sur la base d'une convention avec l'État luxembourgeois datée du 11 avril 2011.

Cette société assure à la fois la collecte des cadavres des animaux de production et de compagnie ainsi que les sous-produits provenant du secteur agro-alimentaire.

Dans le cadre des mesures préventives à l'égard des encéphalopathies spongiformes transmissibles, les cadavres d'animaux et les sous-produits ne sont plus réutilisés dans la fabrication de farines animales. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les cadavres bovin, ovin et caprin sont systématiquement soumis à un test de détection rapide en matière des encéphalopathies spongiformes transmissibles (bovins âgés > 24 mois, ovins et caprins âgés > 18 mois).

Le tableau ci-après donne un aperçu sur le nombre de cadavres ramassés :

Avortons de bovidés	558
Veaux	10.070
Gros bovins	5.170
Total bovidés :	15.798
Déchets truies/porcelets	1.334
Porcelets	1.599
Porcs	4.048
Truies/verrats	466
Total porcins :	7.447
Divers	1.362
Volailles	511
Ovins & caprins	1.154
Chevaux & poulains	343
Agneaux	912

CHAPITRE VIII

REGLEMENTS GRAND-DUCAUX ENTRÉS EN VIGUEUR

Le règlement grand-ducal du 23 août 2012 fixant les dispositions spécifiques relatives aux mesures de lutte et d'éradication de la fièvre catarrhale du mouton ou bluetongue est entré en vigueur en 2012. Ce règlement transpose la directive 2012/5/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 portant modification de la directive 2000/75/CE du Conseil en ce qui concerne la vaccination contre la fièvre catarrhale du mouton ou bluetongue.

CHAPITRE IX

LE LABORATOIRE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (LMVE)

L'activité annuelle du laboratoire était légèrement à la baisse en 2012 par rapport à 2011. Ceci peut être expliqué avec le lancement du programme d'éradication BVD en 2011 ce qui a engendré une hausse temporaire des analyses effectuées en 2011.

Analyses	Année	Variation
82.568	2008	
76.817	2009	-7%
111.810	2010	+46%
196.206	2011	+75%
174.471	2012	-11%

Le nombre de demandes d'analyses reçues par le LMVE en 2012 était également légèrement à la baisse en 2012.

Nombre de demandes	Année	Variation
5240	2008	
4140	2009	-21%
6014	2010	+45%
8337	2011	+39%
6227	2012	-25%

L'augmentation importante de demandes reçues en 2011 peut être attribuée au programme BVD lancé en 2011.

L'activité du laboratoire fluctue au rythme de la saison de pâturages, avec des pics notables au période de stabulation hivernale.

Mois	Nombre d'analyses
1	18.989
2	17.990
3	19.114
4	17.747
5	8.833
6	9.740
7	5.046
8	6.559
9	20.650
10	22.278
11	12.845
12	14.680

La répartition des analyses effectuées en 2012

Analyses bactériologiques	377
Antibiogramme Campylobacter	121
Aujeszky IF	12
Aujeszky-g1*	408
Autre(s) germe(s)	6
Autres parasites	10
Blue Tongue (PCR)	64
Blue Tongue-Ac *	48
Brucellose (BT porcin)	35
Brucellose (BT)	364
Brucellose (ELISA bovins)	752
Brucellose-Ac *	557
BVD (PCR)	81733
BVD IF	44
BVD-Ag *	6111
Campylobacter	254
Chlamydia IF	19
Coccidies	362
Coronavirus	274
Coronavirus IF	15
Cryptosporidies	299
E Coli K 99	264
Enterotoxine Clostridium Perfringens Alpha	69
Enterotoxine Clostridium Perfringens E	68
Examen anatomo-pathologique	81
Histologie	2
IBR IF	26
IBR-gB*	20994
IBR-gE*	10854
Leucose (Elisa)	752
Leucose-Ac*	383
Noséma apis	1
Paratb (Elisa)	30816
Paratb (PCR)	43
Paratb (PCR) *	1512
Paratub (Elisa)*	10427
Peste Porcine (PCR)	19
Peste-Ac *	295
PI3 IF	2
Rotavirus	275
RSB IF	7
Salmonella *	513
Salmonella autopsie	1
Salmonellose-Ac*	28
Schmallenberg (PCR)	44
Sous-traitance	682
Trichines digestion*	3236
Typage Salmonella *	63
Vers hépatiques	320
Vers intestinaux	463
Vers pulmonaires	220
Visna Maedi (Elisa)	146

Le laboratoire fait appel à des laboratoires de sous-traitance selon la réglementation en vigueur.

Un total 682 analyses ont été envoyées vers des laboratoires de sous-traitance pour confirmer les résultats d'analyse du LMVE ou pour analyser des paramètres non-traités au LMVE.

Nombre d'analyses	Nom Analyse sous-traitant	Nom sous-traitant
1	CFT (Fixation du complément)	confirmation CERVA
2	Elisa	confirmation CERVA
3	ELISAM (Elisa Lait)	confirmation CERVA
2	IC (isolement sur culture)	confirmation CERVA
2	ID (Immunodiffusion)	confirmation CERVA
1	Isolement	confirmation CERVA
1	RB (Rose Bengale)	confirmation CERVA
1	SN (séroneutralisation)	confirmation CERVA
7	Elisa	diagnostic CERVA
1	Elisa Ac	diagnostic CERVA
3	Histologie	diagnostic CERVA
3	ID (Immunodiffusion)	diagnostic CERVA
10	IHA	diagnostic CERVA
50	IHAH5 (Inhibition Hémagglutination)	diagnostic CERVA
51	IHAH7 (Inhibition Hémagglutination)	diagnostic CERVA
2	ISO+ID (Isolement + identification)	diagnostic CERVA
1	Isolement	diagnostic CERVA
3	PCR	diagnostic CERVA
1	PCRMAE (RT-PCR)	diagnostic CERVA
2	SN (séroneutralisation)	diagnostic CERVA
2	SPCOL (Coloration spéciale)	diagnostic CERVA
1	IF	diagnostic Pasteur
7	IF (immunofluorescence)	diagnostic Pasteur
59	Identification de larve	diagnostic Saarbrücken
29	IF (immunofluorescence)	diagnostic Saarbrücken
1	Toxicologie	Julius Kühn institut
1	PCR	LNS (Laboratoire National Santé)
1	Sequencage	LNS (Laboratoire National Santé)

Afin de simplifier la communication avec les demandeurs d'analyses, une procédure de production des rapports d'analyses sous format électronique a été mise en place et sera opérationnelle au courant de l'année 2013. Ceci permettra de réduire dans certaines circonstances le délai entre l'envoi des échantillons et la réception des résultats d'analyse de plusieurs jours. L'interface entre les résultats d'analyse et les programmes de lutte contre certaines maladies a également été améliorée en vue de faciliter la gestion des statuts sanitaires des exploitations.

LE CONTROLE DES DENRÉES ALIMENTAIRES A BASE DE VIANDE

Le laboratoire de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale du LMVE (LMVE-DAV) a été sollicité par des demandes d'analyses concernant des aliments, des échantillons provenant d'abattoirs et de recherches de substances inhibitrices.

Microbiologie des denrées alimentaires à base de viande ou produits de la pêche

		Privés		Inspection Vétérinaire		Autres vétérinaires		DS-Secualim		Total
Demandes		4		328		9		3		345
Routine	anomalie	0	4	316	13	9	0	1	2	
Echantillons		5		1.627		45		8		1.685
routine	anomalie	0	5	1.629	10	45	0	2	6	

Il faut y ajouter 7 demandes de ringtests avec 62 échantillons et 137 analyses et 2 demandes internes avec 22 échantillons et 22 analyses.

Détails :

1. A. Germes pathogènes, tests qualitatifs :

Germe recherché	Positif confirmé par culture	Négatif	Non réalisé
Listeria monocytogenes	264	1.276	145
EHEC O157	0	386	1.299
Campylobacter	52	419	1214
	Campylobacter jejuni 16		
	Campylobacter coli 35		
	Campylo. jejuni+coli 1		
Salmonella Aliments positifs (en culture !):	17 dont :	1.081	587
	5 Derby		
	7 enteritidis		
	5 typhimurium monophasique		

1. B. Germes en dénombrement (aliments):

Germe recherché	Limite de détection (germes/g)	Nombre d'échantillons au-delà de la limite de détection	Nombre d'échantillons en-dessous de la limite de détection (=négatifs)	Nombre d'échantillons non dénombrés
Listeria monocytogenes	10	14	250	1.421
Campylobacter	10	37	20	1.628
E. Coli	10	327	703	655
Entérobactéries	10	93	410	1.182
Clostridium perfringens*	10	122	895	668
Staphylococcus aureus*	10	405	1.131	149
Germes mésophiles	10 //	1.335	121	229
Flore lactique	(-10000**)	475	257	953

* Norme ISO

** selon la dilution

Nombre d'échantillons analysés par catégorie (en tout):

0 (= autres aliments)**	42
1 (= viande hachée)	336
2 (= viande hachée préparée)	357
3 (= préparation de viande)	268
4 (= produit à base de viande)	559
5 (= viande fraîche)	<u>135</u>
	1697

** 5 boyaux, 12 plats préparés, 13 œufs, 5 salades de viande, 5 salades de saumon, 2 bouillons de culture.

Projet de recherche Hypocamp sur Campylobacter

65 demandes avec 137 échantillons

	Campylobacter recherche	Campylobacter dénombrement *	Campylobacter (type)
Positif	81	23/81 (28 %)	33 coli, 47 jejuni, 1 C. coli+jejuni
Négatif	56	58/81 (72 %)	/
TOTAL	137	81	/

* positif : >limite de détection de 10 germes/g

En résumé : 417 demandes d'analyses ont été reçues, 1906 échantillons analysés et 10455 analyses réalisées (6960 dénombrements + 3517 recherches de pathogènes + 137 analyses de ringtests + 356 projet de recherche Hypocamp + 10 analyses internes)

Examens bactériologiques des carcasses suspectes dites « d'abattage d'urgence »

Pour les carcasses avec examen bactériologique, il s'agit de bovins.

Abattoir	Nombre de demandes	Nombre d'organes	Abattages d'urgence (u)	Carcasses anormales après inspection post-mortem (capm)
Esch/Alzette	11	33	1	10
Ettelbruck	8	22	4	4
Wecker	8	25	0	8
Niessen	4	15	4	0
autres	2	6	1	0
TOTAL	32	101	10	22

99 organes ont été analysés en tout :

avant-bras :	8
jarret :	10
autres muscles :	4
foie :	23
rein :	26
coeur :	28
autre :	2

Paramètres analysés pour chaque échantillon :

	Salmonella	Substances inhibitrices	Coliformes **	Cocciformes **	Clostridia sulfito-réducteurs **
Positif (= culture)	0	0	67 dont 19 muscles	91 dont 40 muscles	7 dont 2 muscles
Négatif (= pas de culture)	101	53	34	10	96
Non analysé	0	48	0	0	0

** lecture du résultat semi-quantitative, il n'existe pas encore de critères officiels pour les seuils d'acceptabilité.

L'examen bactériologique ne contribue qu'un élément à la prise de décision par le vétérinaire inspecteur des viandes.

En résumé : 32 demandes d'analyses ont été reçues et 524 analyses ont été réalisées sur 101 organes analysés.

Recherche de résidus

Recherche de substances inhibitrices (groupe B1) par la méthode des 4 plaques:

1 demande avec 1 échantillon de volaille a été introduite avec résultat négatif.

Le faible nombre d'échantillons s'explique du fait que la méthode utilisée n'est pas accréditée.

DAV en tout: 452 demandes ayant résulté en 10980 analyses sur 2008 échantillons

Analyses effectuées dans le cadre de la directive 96/23 organisant la surveillance des résidus et autres substances

Durant l'année 2012, 747 échantillons ont été prélevés dans différentes denrées alimentaires d'origine animale suivant le tableau ci-dessous.

ESPECE/PRODUIT	NOMBRE
LAIT	320
BOVINS	103
PORCS	73
ŒUFS	102
GIBIER	100
LAPINS	12
MIEL	26
OVINS	11
TOTAL	747

Sur ces 747 échantillons, 1.462 analyses ont été effectuées pour rechercher les substances des différents groupes suivant le tableau ci-dessous.

CLASSE RESIDUS	BOVINS	PORCS	OVINS	LAPINS	GIBIER	LAIT	ŒUFS	MIEL
A1	27	7	1	1	0	0	0	0
A2	4	6	1	1	0	0	0	0
A3	27	7	1	1	0	0	0	0
A4	27	7	1	1	0	0	0	0
A5	7	5	1	1	0	0	0	0
A6	27	11	1	1	0	140	34	7
B1	21	21	2	2	0	175	34	4
B2a	6	6	1	1	0	175	0	0
B2b	2	3	1	1	0	0	17	0
B2c	6	7	2	1	0	20	34	10
B2d	14	13	2	0	0	0	0	0
B2e	15	12	1	2	0	140	0	0
B2f	3	8	1	1	0	0	0	0
B3a	6	7	2	1	0	25	51	10
B3b	6	10	3	1	0	10	34	10
B3c	4	4	1	1	100	20	0	5
B3d	6	9	2	0	0	15	0	0
TOTAL	208	143	24	17	100	720	204	46

A l'exception du groupe B3c (Métaux lourds) et B3d (Mycotoxines) dans le lait, toutes les analyses ont été réalisées dans des laboratoires en Belgique.

Tous les résultats ont été satisfaisants.

Les classes

Groupe A : substances ayant un effet anabolisant et substances non-autorisées

Groupe B : Médicaments vétérinaires et contaminants

B1	substances antibactériennes, y compris les sulfamides et quinolones
B2a	anthelminthiques
B2b	coccidiostatiques
B2c	carbamates et pyréthroïdes
B2d	tranquillisants
B2d βbl.	β-blocker
B2e	AINS
B2f	corticostéroïdes
B3a	organochlorés
B3b	organophosphorés
B3c	métaux lourds
B3d	mycotoxines
PSP, DAP, ASP	biotoxines marines

Laboratoires sous-traitants

CER = Centre d'Economie Rurale, Marloie

CLO = Centrum Landbouwkundig Onderzoek, Gent/Melle

ISP = Institut de Santé Publique, Bruxelles

LNS = Laboratoire National de la Santé, (L)

CHAPITRE X

Relevé de la participation de délégué(e)s de l'A.S.V. à des réunions internationales

Dr BIEL

17.1.	groupe de travail BSE
14.3.	groupe de travail BSE
10.5.	groupe de travail BSE
3. et 4.9.	CVO meeting à Lefkosia (CY)
17.9.	groupe de travail TSE
05.11.	groupe de travail « sous-produits »
12.-16.11.	B.S.E. meeting à Larnaca (CY)
21.11.	groupe de travail TSE

Dr BRASSEUR

18.1.	Comité Permanent « Santé Publique »
27.1.	groupe de travail « hygiène »
2. et 3.2.	conference on future meat inspection (Copenhague)
20.2.	groupe experts « identification »
22.2.	comité permanent santé publique
29.2.	visite de laboratoires en à Bruxelles et Gand
9.3.	groupe de travail « hygiène »
26. - 30.3.	microbiological criteria and outbreak investigation (Lisbonne)
27.4.	groupe de travail « résidus »
15.05.	CPCASA
13.6.	réunion «abattage d'urgence et conseils du praticien» (Libramont)
18.6.	CPCASA
27. et 28.6.	CVO meeting à Grange
18.7.	CPCASA
9. – 14.9.	training course on microbiological risk assessment (Vilnius)
21.9.	CPCASA
12.10.	groupe de travail « hygiène »
15.10.	Comité Permanent « sécurité biologique »
24.10.	bien-être à l'abattage
14.11.	European meat forum
4.- 7.12.	BTSF résidus (Malta)
11.12.	CPCASA

Dr DAHM

11. et 12.1.	Comité Permanent « Santé Animale »
7.2.	Comité Permanent « Santé Animale »
21.3.	Comité Permanent « Santé Animale »
23.3.	visite du laboratoire « CERVA » à Bruxelles
3. et 4.4.	Comité Permanent « Santé Animale »
25.4.	réunion Benelux IBR
7. et 8.5.	Comité Permanent « Santé Animale »
3. et 4.6.	Comité Permanent « Santé Animale »
14.6.	réunion « Benelux » Plan d'urgence FA
3. et 4.7.	Comité Permanent « Santé Animale »
10. et 11.9.	CPCASA
2. et 3.10.	CPCASA
12.10.	réunion Benelux
19.10.	réunion « para-tuberculose » à B – Les Isnes
5. et 6.11.	CPCASA
21. et 22.11.	Food consumption database (Parma)
4.12.	CPCASA
6. et 7.12.	« Journée BVD » à D - Poing

Dr DENNEWALD

- 28.2. conférence « risques chimiques liés à notre alimentation »
29.2. visite de laboratoires en à Bruxelles et Gand
19.6. WAVFH : hygiène dans les entreprises agroalimentaires
30.7. conférence « une seule santé » à B - Libramont

Dr DUHR

- 16.1. groupe de travail « contrôle vétérinaire »
29.3. Visite P.I.F. à l'Aéroport de Francfort

Dr EIFFENER

- 23.1. groupe de travail « bien-être au transport »
14.2. réunion « Benelux »
29.2. et 1.3. conférence bien-être animal
8. et 9.3. SCOFCAH
12.3. groupe de travail « bien-être au transport »
19.3. groupe de travail « bien-être des porcs »
7.5. groupe de travail « bien-être au transport »
16.- 19.10. Formation BTSF - Traces à Graz
5. et 6.11. CPCASA

Dr GEORGES

9. et 10.1. groupe de travail « animal health law »
6.2. groupe de travail
17.2. groupe de travail « virus du Schmallenberg »
27. – 30.3. Society for veterinary epidemiology and preventive medicine (Glasgow)
23., 24. et 25.4. Internationaler Veterinärkongress à Bad Staffelstein
19., 20. et 21.6. bien-être au transport (Grange)
6.7. Traces
20.-24.8. ISVEE conférence à Maastricht
6.-8.11. animal welfare meeting à Grange
30.11. gestion du risque de résultats « faussement positifs » (Liège)
3.-7.12. FMD-real time training courses (Kenya)

Dr GINDT

- 19.1. symposium « poules pondeuses »
1.4. groupe de travail « zoonoses »
12., 13. et 14.10. meeting concerning « water in poultry » à Bologna
5.-9.12. BTSF training « Traces » à Athènes

Dr GRASGES:

- 29.3. Visite P.I.F. à l'Aéroport de Francfort
2.7. groupe de travail biorésistance
4.6. working group IUU fishing
20., 21. et 22.6. BTSF traces import (Athènes)
18.9. WAVFH – avenir des chargés de mission (B – Ittre)
23.10. groupe de travail (pêche illégale)
19.11. « ANSES » résistance antimicrobienne (Paris)
26.-28.11. EFSA workshop (E-Vigo)

M. MEYER:

4. et 5.10.

séminaire animaux exotiques

Dr PAULUS:

29.3.

Visite P.I.F. à l'Aéroport de Francfort

16.-20.4.

BTSF meat and meat products (A – Eisenstadt)

21.-25.5.

BTSF fish and fishery products (DK – Hirtshals)

19.6.

WAVFH : hygiène dans les entreprises agroalimentaires

21.11.

WAVFH : inspection rurale des viandes (Liège)

23.11.

groupe de travail « étiquetage »

4.-7.12.

BTSF résidus (Lisbonne)

19.12.

groupe de travail

M. PUTZ:

29.2. – 1.3.

empowering consumers and creating market opportunities for animal welfare

24.10.

bien-être à l'abattage

21.11.

réforme de l'inspection des viandes (Liège)

M. SCHMIT:

29.3.

Visite PIF Francfort

2.5.

groupe de travail „sous-produits“

5.-8.6.

réunion informelle à DK - Horsens

16.-30.6.

mission OAV (Italie)

5.7.

veterinary checks

21.11.

groupe de travail – contrôles vétérinaires

Mme WELSCHBILLIG:

15. et 16.2.

EFSA Focal Point en A à Vienne

27. et 28.2.

Combating food related crime, BXL

12., 13., 14. et 15.3.

BTSF support to union controls: meat and milk en IR à Grange

22.3.

BTSF expert group, BXL

29, 30., 31.5. et 1.6.

BTSF Audit Course B en IR à Grange

5. et 6.6.

EFSA Focal Point en CH – Berne

2.7.

Expert group antimicrobiorésistance, Bxl

30.7.

Conférence « une seule santé » à B - Libramont

13.9.

SCOFCAH

25.-28.9.

BTSF RASFF expert group en GR à Athènes

3. et 4.10.

EFSA Crisis Simulation working group en IT à Parme

9. et 10.10.

EFSA Focal Point en IT à Parme

20.11.

BTSF expert group, BXL

4.-6.12.

EFSA Focal Point en CY à Paphos

Dr WILDSCHUTZ:

10.1.	visite du laboratoire « CER » à Marloie
25.1.	C.V.O. meeting
17.2.	réunion « Benelux »
23.3.	visite du laboratoire « CERVA » à Bruxelles
26.3.	C.V.O. meeting
19.4.	actualités en matière de brucellose (Namur)
20.4.	conférence "Agriculture locale"
4.5.	C.V.O. meeting
21.-26.5.	session générale de l'O.I.E. (Paris)
5.-8.6.	réunion informelle à DK - Horsens
13.6.	réunion «abattage d'urgence et conseils du praticien» (Libramont)
22.6.	C.V.O. meeting
29.6.	conférence "modification du Règlement (CE) 882/2004"
19.7.	C.V.O. meeting
2. – 5.9.	C.V.O. meeting à Lefkosia (Chypre)
16.-21.9.	O.I.E. meeting à D - Fleesensee
25.10.	C.V.O. meeting
14.11.	European meat forum
26.11.	C.V.O. meeting
19.12.	C.V.O. meeting

Résumé:

Dr Biel:	participation à 13 réunions
Dr Brasseur:	participation à 36 réunions
Dr Dahm:	participation à 28 réunions
Dr Dennewald:	participation à 4 réunions
Dr Duhr:	participation à 2 réunions
Dr Eiffener:	participation à 15 réunions
Dr Georges:	participation à 29 réunions
Dr Gindt:	participation à 10 réunions
Dr Grasges:	participation à 12 réunions
M. Meyer:	participation à 2 réunions
Dr Paulus :	participation à 19 réunions
M. Putz:	participation à 4 réunions
M. Schmit:	participation à 23 réunions
Mme Welschbillig:	participation à 30 réunions
Dr Wildschutz:	participation à 34 réunions

TOTAL : **261 réunions**